



Retirer droit de mère en étant adulte

Par **nicolegat**, le **05/05/2013** à **20:44**

bonjour j'ai 46 ans, ma soeur et moi même nous avons été abandonnés par notre mère alors que nous étions enfants, mon père nous a élevé, celui est décédé en 1997, ma soeur a cherché notre mère et la retrouvée celle ci lui a répondu " qu'elle n'avait jamais eu d'enfants et qu'elle ne voulait aucun contact et plus nous revoir" à l'époque nous n'avions aucun papier de cet abandon, rnje voudrais lui faire retirer ces droits car je ne voudrais pas qu'en vieillissant nous soyons obligés de payer un jour pour elle si elle en avait besoin !!!rnpouvez vous nous dire nos droits et la démarche à faire et en connaître le cout rnmerci de me lire

Par **cocotte1003**, le **06/05/2013** à **19:42**

Bonjour, vous ne pouvez rien faire à part conserver précieusement toutes les pièces et attestations qui prouvent son désintérêt affectif et financier. Si un jour on vous demande une quelconque participation financière, vous laisserez le Juge aux affaires familiales prendre une décision, cordialement

Par **nicolegat**, le **06/05/2013** à **20:47**

bonsoir,rnmerci pour votre réponse, nous attendrons donc et garder ttes les pièces qui pourront éventuellement nous servirncordialement